

EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 février à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne, dûment convoqué en date du 22 janvier 2025, s'est réuni à la mairie de Jalogy, sous la présidence de M. BORDET Jean-François.

Délégués présents :

- CC du Clunisois : Catherine BERTRAND, Alain DE JAVEL, Jean-Luc DELPEUCH, Jean-François FARENC, Daniel GELIN
- CC du Sud de la Côte Chalonnaise : Pascal GUENARD, Alexandre DUPARAY
- CC entre Saône et Grosne : Jean-François BORDET, Christian PROTET, Philippe DURIAUX
- CC St Cyr – Mère Boitier : Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN
- CA Le Grand Chalon : Marc LABULLE
- CC Saône Beaujolais : ----

Délégués excusés : Guy PONCET, Thierry PARRET (pouvoir donné à M. Alexandre DUPARAY)

Assistait en outre à la séance :

- Mme Corinne PRAS, secrétaire de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne.
- Mme Aurélie BARBOTTE, technicienne de rivière.
- M. Florian DELECOURT, ingénieur de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne.

Le quorum étant atteint le Comité peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2024 est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

En début de séance, le Président demande l'ajout de 2 délibérations, ce qui est accepté par les membres.

1-Délibération DOB

Considérant que dans les deux mois maximums précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Comité syndical,

Considérant que ce débat a pour objectif de préparer l'examen du budget de l'année à venir, en donnant aux membres du comité, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget,

Considérant que le Rapport d'Orientation budgétaire a été préalablement transmis aux membres avec la convocation, pour prise de connaissance préalable,

Considérant que le rapport a été présenté en séance par Florian DELECOURT pour la partie technique et par M. Daniel GELIN pour la partie financière,

La présentation a donné lieu à des échanges sur des points particuliers :

S'agissant des travaux réalisés le linéaire de pose de clôtures a été précisé par Florian, 2.3 kms pour la mise en défens de la Guye et de la Feuillouse sur St Martin la Patrouille et St Huruge et 1.5 kms sur la Guye à Sailly et Sigy le Chatel.

Cas de la Raie des Moreaux : Pour rappel, la Raie des Moreaux est un cours d'eau situé en zone Natura 2000, dans le Val de Saône et est sous influence des remontées de nappe de la rivière Saône.

(Ce sujet est le deuxième point de l'ordre du jour, il a été étudié dans le cadre du débat sur le DOB). L'arrachage de la Jussie est complexe de manière générale et sur la Raie des Moreaux en particulier. Les arrachages ne sont pas toujours possibles, en fonction du temps (trop sec, ...). Certains membres demandent une réflexion sur les moyens techniques à mettre en œuvre pour un arrachage efficace de la Jussie.

Sur la Raie des Moreaux, l'EPAGE initie une étude qui sera réalisée sur 2025. Ce secteur est régulièrement soumis aux inondations et les agriculteurs concernés, inquiets de leurs conditions d'exploitations demandent une aide technique.

L'étude fournira à l'EPAGE Grosne un diagnostic détaillé de la qualité physique de la Raie des Moreaux et proposera des avant-projets de restauration visant à limiter ou à éradiquer la Jussie tout en rétablissant le bon état écologique du ruisseau.

En fin de débat, les ressources de fonctionnement 2025 ont été abordées et une augmentation de 20000 euros a été débattue et acceptée par la grande majorité des membres des comcom à l'exception de la communauté de communes de St Cyr – Mère Boitier. Un courrier précisant les nouveaux montants sollicités sera adressé aux différentes communautés de communes.

L'éventualité de contracter un emprunt en vue des travaux 2025 a été évoquée. Cette possibilité sera présentée lors du prochain comité.

Le Président entendu, Après en avoir délibéré, sur la base du Rapport d'orientation budgétaire ci-annexé,

Le comité syndical a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2025.

2-Délibération assurance des risque statutaires

Le Président rappelle que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires en cours se termine fin 2025 et précise la possibilité de confier au Centre de gestion 71 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Après délibération, le Comité syndical décide, à l'unanimité des présents et représentés, de charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public. Le CDG 71 reviendra auprès de l'EPAGE courant 2025 pour l'informer des résultats de ses démarches.

3-Délibération demande de subvention AAP 2025

Le Président informe que l'EPAGE a déposé une demande AAP 2025 auprès du département de Saône et Loire pour le projet « Travaux de restauration morphologique du lit d'étiage et mise en défens de la Guye à Sigy-le-Châtel »

Cette demande s'inscrit dans le Volet 252 1 E Territoires – Urbanisme, habitat, cadre de vie et Environnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'aide du département de Saône-et-Loire dans le cadre de l'AAP 2025.
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'instruction de la demande AAP 2025.

Questions diverses :

- Un membre suppléant du comité syndical a demandé à recevoir l'invitation au comités syndicaux. Il a été décidé de modifier le fonctionnement et d'adresser à l'avenir les invitations aux membres titulaires et suppléants.
- Sur 2025, des plantations de ripisylve en régie sont envisagés, à savoir la plantation d'essences locales (type saules) le long des cours d'eau. Des communes ciblées par une étude préalable, mettant en lumière les qualités répertoriées, sont identifiées comme étant prioritaires. Certaines communes propriétaires de terrains en bordure de ruisseaux ont été contactées. Les plantations se feront sur la base du volontariat et à ce jour la commune de Sivignon a répondu favorablement.
- Les comptes-rendus et les délibérations sont maintenant accessibles sur le site de l'EPAGE.
- Les membres ont échangés au sujet de la taxe GEMAPI, quelles CC appliquent ou non cette taxe ?
- Le nombre d'habitants du territoire de l'EPAGE a été demandé ?
- Les plaquettes « La ripisylve, un atout pour notre bassin versant rural » et « Mise en défens des cours d'eau » ont été distribuées aux différentes CC pour leurs communes membres.
- La date du prochain comité a été fixée au mercredi 26 Mars 19h à Messey- sur Grosne, salle du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,
Jean-François BORDET



Le secrétaire, Daniel GÉLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel GÉLIN", written over a horizontal line.

